

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 11

Nachruf: Le colonel Emile Rothpletz
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XIII^e Année.

N° 11.

Novembre 1897.

† Le colonel Emile Rothpletz.

Reparlons ici du colonel Rothpletz, dont nous n'avons pu, dans notre dernier numéro, qu'annoncer sommairement le décès, survenu à Zurich au moment où nous sortions de presse.

La carrière si bien remplie de cet officier supérieur est digne en effet de fixer, quelques instants, l'attention de nos lecteurs ; elle ne saurait même être indifférente au grand public suisse. C'est celle d'une personnalité peu banale et attachante, d'un milicien complet et de mérite. Aussi, grâce à son charmant entrain, à son originalité de bon aloi, à son esprit d'initiative, à ses brillantes facultés en un mot, et à sa haute culture en plusieurs domaines, il a joué un rôle marquant dans toutes nos affaires militaires du dernier quart de siècle.

Reclus depuis quelques années par la maladie, qui avait courbé sa belle et haute charpente de vigoureux soldat, la plume, une plume alerte et piquante, remplaçait sa voix, et toujours ses vues rencontraient sinon les mêmes succès que précédemment, au moins de sympathiques échos. En maints cercles des plus intellectuels de la Suisse allemande, sa mort laissera un vide qui, bien que creusé peu à peu, restera longtemps sensible.

Né à Aarau le 24 février 1824, il passa en partie sa jeunesse dans le petit château de la Tour au bord de l'Aar, habitation de sa famille¹ et en partie dans le Palatinat, lieu d'origine de sa mère, née Schuster. Destiné au barreau, il suivit les cours

¹ Les *Rothpletz*, immigrés de la Forêt-Noire à la Réformation, ont fourni plusieurs officiers supérieurs à l'Argovie. Un colonel Rothpletz était inspecteur général en 1843. On en mentionne un qui fut commandant d'arrondissement. L'expédition malheureuse des corps francs de mars 1845 sous Ochsenbein avait une colonne aux ordres d'un colonel Rothpletz qui fut fait prisonnier par les troupes lucernoises à l'affaire du Gütsch le 31 mars. Notre colonel Emile était-il le fils, ou le neveu, ou le petit-cousin d'un de ces trois colonels, qui peut-être ne faisaient qu'un ?... Y a-t-il quelque intérêt à approfondir ce point spécial de l'histoire de ces temps néfastes ?... Il nous suffit de mentionner que le défunt d'hier n'était pas le premier colonel Rothpletz fourni par la ville d'Aarau.

des universités de Heidelberg, où il fut membre zélé du corps « Helvetia » en 1843, puis de Berlin et de Munich. Dans cette dernière ville, la peinture eut peut-être autant d'empire sur lui que le droit. Il fréquenta les ateliers, et tint aussi le pinceau.

Rentré à Aarau en 1851, il fut appelé successivement à diverses charges civiles et politiques. Il devint membre du Grand Conseil et président du Tribunal d'appel, fonctions dans lesquelles il s'occupa efficacement de l'élaboration d'un nouveau code de procédure pénale et de l'introduction du jury.

Dans les entrefaites il n'avait pas négligé ses devoirs de bon milicien ; menés de front avec la jurisprudence et les beaux-arts, ils l'avaient conduit à faire la campagne du Sonderbund en 1847 comme volontaire dans une compagnie de carabiniers. L'année suivante il était devenu officier d'infanterie, et en 1849 il avait fait partie des troupes d'occupation de la frontière tessinoise à l'occasion de la guerre de la Lombardie. Après avoir fréquenté plusieurs écoles de cavalerie et d'artillerie pour son instruction personnelle, il entra en 1855 comme capitaine dans l'état-major fédéral d'artillerie, où il fut promu major en 1860 et lieutenant-colonel en 1863, ayant fait, dans ces grades, tous les services de campagne survenus dès 1855, notamment celui du Rhin en 1856/57 comme adjudant du commandant d'artillerie de la V^e division. En outre il fonctionna plusieurs fois comme instructeur. En 1864 et en 1866, il fut envoyé en mission d'état-major aux opérations du Schleswig et de l'Allemagne du Sud ; les rapports qu'il fit à son retour furent lus avec profit. Ils eurent une heureuse influence sur la transformation, déjà en train depuis la guerre civile américaine, de notre armement d'infanterie.

En 1867 Rothpletz passa colonel dans l'état-major général et fut dès lors surtout employé à des travaux d'état-major, étant classé, dans la Répartition, à disposition du commandement en chef. Dès 1870 il trouva une importante occasion d'appliquer sa nouvelle situation. Le général Herzog, chargé de commander l'armée fédérale mise sur pied pour veiller au maintien de la neutralité suisse et garder la frontière des bellicieux franco-allemands, appela le colonel Rothpletz au grand état-major comme adjudant et chef de bureau d'opérations. Il participa aussi aux rapports et à divers écrits recommandant une réorganisation de l'armée. Quand celle-ci eut été

effectuée par la loi de 1874, il fut nommé colonel-divisionnaire et commandant de la Ve division.

Comme on comptait sur ses capacités et sur son expérience, autant que sur son zèle de pionnier du progrès, ce fut sa division qui commença le tour des rassemblements de division du nouveau régime. Le sien eut lieu en 1877 entre Brugg, Aarau, Hauenstein et Liestal ; bien que comportant quelques journées difficiles, il fut très bien réussi en résumé, grâce à la peine que Rothpletz se donna pour soigner à la fois l'ensemble et les détails. Les nombreuses Instructions publiées en leur temps et dès trois mois avant l'ouverture des cours en font foi. Il fut d'ailleurs bien secondé dans sa tâche par ses aides immédiats, le major Colombi comme chef d'état-major, les brigadiers d'infanterie Frey Emile, Sacher Adolphe et Troxler.

L'année suivante il fut récompensé de ses bons services par un appel plus positif et plus rémunérateur que ceux en assez grand nombre qu'il avait reçus comme membre de diverses commissions législatives ou nanti de missions d'état-major à l'intérieur et à l'extérieur, besogne rétribuée seulement par jetons journaliers de présence. Il fut chargé de cours militaires au Polytechnicum, comme successeur de Rüstow, avec un assez joli traitement annuel. Dès 1883, après sa démission comme divisionnaire, il se consacra exclusivement à cet enseignement, et en même temps il publia bon nombre d'importants opuscules faisant suite à d'autres antérieurs ; nous tâcherons, au moins, de les enregistrer de notre mieux.

Nous ne mentionnerons que par fidélité de statistique un Mémoire au Département militaire fédéral, qui ne fut imprimé qu'en extraits tronqués et de contrebande, mais qui n'en fit pas moins beaucoup de bruit, sur la situation des divisionnaires et sur leurs compétences, mémoire que la plupart de ses collègues ne signèrent que par bonne camaraderie. De trop hautes prétentions hiérarchiques, plus admissibles dans une armée permanente que dans notre armée de milices, y étaient développées. L'autorité fédérale y répondit de bonne encre, par un message à chacun des 8 signataires. On leur fit savoir que le terme de « colonel-divisionnaire », bien qu'inscrit dans la loi, était non un grade mais une fonction, laquelle ne relevait que de l'autorité supérieure gouvernementale, et

depuis lors les brevets des commandants de division furent modifiés en conséquence.

Mentionnons encore un Mémoire qui avait pour but la création d'une *gendarmerie fédérale*. Il fut émis à l'occasion des discussions d'une commission législative dont Rothpletz faisait partie en vue d'élaborer le Code pénal militaire fédéral. Ce mémoire, fort intéressant en son genre, n'a pas été publié, à notre connaissance au moins, mais il doit figurer dans les archives et trouvera sans doute, une fois ou l'autre, sa place au soleil. Il devançait trop les temps, caractérisant excellentement la portée d'esprit de l'auteur.

En 1866 déjà il avait publié son « *Felddienst und Taktik der eidgenössischen Feldartillerie* » traduit en français sous le titre de « *Service de campagne et tactique de l'artillerie de campagne fédérale* » par le lieutenant-colonel Melley ancien instructeur d'artillerie¹, alors commandant de la gendarmerie vaudoise et publié par l'imprimerie Bridel, à Lausanne.

En 1869/71 parut à Bâle « *Die Schweizerische Armee im Feld* », ouvrage parfois un peu trop philosophique, comme l'a fait remarquer une critique serrée de M. le lieutenant-colonel fédéral de Perrot, mais renfermant d'excellentes propositions.

En 1872 Rothpletz, nommé membre d'une commission législative fédérale pour l'organisation du service sanitaire, se voua avec son zèle habituel à cette tâche, dans laquelle il ne fut pas toujours d'accord avec ses collègues, plus spécialistes que lui en la matière. A l'appui de son opinion il publia en 1873, à Aarau, une brochure intitulée « *Grundzüge der Organisation des Sanitätsdienstes und der Sanitätstruppen der eidgenössischen Armee* », qui fut combattue par une brochure « *Bemerkungen* » du lieutenant-colonel Schnyder, médecin de division, et par plusieurs articles du médecin de division Goliez² dans notre *Revue militaire suisse*. La victoire resta au projet de la commission avec quelques amendements de Rothpletz.

En 1876 et 1877 parurent à Zurich deux petits volumes découlant directement des travaux de l'honorables divisionnaire pour son rassemblement de 1877. Ce sont : « *Die Führung*

¹ Père du lieutenant-colonel d'artillerie actuel.

² Père du professeur actuel de géologie.

der Armeedivision » et « Feldinstruction über den Sicherheitsdienst der Kavallerie und Infanterie ».

La première comprend l'émission des ordres essentiels pour la conduite d'une division ; la seconde complète le règlement d'alors sur le service de campagne, notamment sur les services d'avant-postes et des avant-gardes et flanqueurs. Leurs recommandations vigilantes ne furent pas perdues.

En 1880, alors que le vent du jour soufflant aux fortifications, on en proposait de tous côtés par douzaines, sinon par centaines, et que les plus sages officiers d'état-major, craignant de passer pour suspects d'antipatriotisme, se résignaient à « faire la part du feu » Rothpletz ne pouvait manquer de prendre la parole. Dans une brochure publiée à Aarau sous le titre « Das System der Landesbefestigung ; eine strategische Studie » il émit ses vues, qui sont résumées comme suit dans un article nécrologique de l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* du 17 octobre dernier, article dont nous avons détaché, ainsi que d'un analogue de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, maints renseignements des présentes lignes : « Tandis que l'un ne voyait de salut que dans les « forts d'arrêt », un autre dans un grand camp retranché à Zurich, un troisième dans la fortification des hauts plateaux du Gothard, un autre dans le retranchement de toutes les avenues du Jura et des Grisons, Rothpletz se prononçait pour le système d'une triple ligne à intervalles d'ouvrages se soutenant, par échelons, les uns les autres. — Les trois lignes devaient aller : la première de Blauen par le Passwang jusqu'au débouché de la cluse de Balsthal ; la seconde suivait la courbe Olten-Arbourgh-Hauenstein ; la troisième suivait la ligne Brugg-Baden, avec points d'appui ou places d'armes centrales vers Oerlikon et Bremgarten.

« Cette triple ligne correspondait, suivant Rothpletz, à toutes les exigences de la défense de la Suisse sur les fronts de l'ouest, de l'est et du nord. Mais ce système de « Verrieglung » fut très discuté, et l'autorité supérieure se décida pour le système opposé, celui de la « fortification centrale ». Par là nous supposons que l'auteur entend les fortifications du Gothard, qui ne sont cependant qu'un très gros fort d'arrêt, comme l'est toute la Suisse neutre elle-même, mais de peu de valeur pour les opérations à mener dans l'intérieur de la Suisse en vue d'une guerre méthodique à son profit.

Après ce travail considérable parurent encore, à Frauenfeld, en 1882 le volume : « Infanteriefeuer », à Arau en 1886, quatre volumes traitant des méthodes de combat des trois armes (Gefechtsmethode der drei Waffengattungen und deren Anwendungen), et à Zurich en 1886 le volume : « Terrainlehre ».

Le dernier écrit militaire de Rothpletz ne fut pas le moins caractéristique de son esprit d'indépendance et de son sain jugement. Dans la brochure parue à Frauenfeld en 1891 sous le titre « Die strategische Teilung der schweizerischen Heeres » il combattit éloquemment le projet de fondre nos 8 divisions d'armée en 4 corps d'armée d'élite, mais infructueusement. Il ne put qu'être trop bon prophète en prévoyant une minime partie des complications et des fausses mesures qui devaient découler de ce premier faux pas sur la voie folle des grandeurs. Et pourtant la nature primesautière de Rothpletz ne le portait pas à s'accommoder des routines et des *statu quo*; il était plutôt l'ami trop enthousiaste de tous les progrès, de presque toutes les nouveautés qui frappaient son tempérament de poète — car il était poète à ses heures¹.

Par exemple il s'efforça d'avancer la réforme de l'orthographe allemande, et il en donna l'exemple dans ses écrits.

Il s'associa également à l'œuvre de l'incinération, remplaçant l'inhumation, et voulut ses obsèques en conséquence. Elles eurent lieu en effet d'après le rite nouveau, le 15 octobre à Zurich, sans pompe, sans grand bruit, ce qui ne les empêcha pas d'être fort bien ordonnées et imposantes. Après un service divin à l'église d'Enge par M. le pasteur Gans, un modeste cortège accompagna la dépouille mortelle jusqu'au crématoire. Sept officiers seulement y assistaient en tenue militaire, mais de fidèles amis et collègues escortaient le char funèbre, orné et suivi de nombreuses couronnes. Une d'entre elles venait du Département militaire fédéral, d'autres de la Direction militaire zuricoise, du Polytechnicum, des sociétés d'officiers.

En urne ou en tombe, les restes du colonel Emile Rothpletz n'en seront pas moins ceux d'un officier de talent et de hautes vues, d'un noble cœur, d'un chaud patriote, d'un bon frère d'armes, qui, tout en ayant des convictions à lui, qu'il savait défendre vaillamment et, au besoin, avec vifs retours offensifs

¹ Parmi les poésies qui restent de lui, on a remarqué entr'autres l'émouvant adieu d'Arnold de Winkelried, partant pour la bataille de Sempach.

sur les opinions opposées, savait aussi maintenir la controverse dans les limites de l'amitié et des bons rapports personnels. L'armée, qu'il a servie pendant 50 ans avec un constant dévouement, gardera longtemps sa mémoire, tant pour l'honneur de ses contemporains que pour le profit des jeunes générations, qui auront toujours en lui un salutaire exemple d'activité et d'amour du drapeau.

L.



Les manœuvres du II^e corps d'armée en 1897.

I. LES MANŒUVRES DE RÉGIMENTS ET DE BRIGADES.

La presse et le public ne s'intéressent généralement à nos grandes manœuvres d'automne qu'à partir du moment où les deux divisions du corps d'armée se trouvent en présence et l'on néglige les manœuvres préalables des régiments et des brigades. Cependant le militaire désireux avant tout de s'instruire sait par expérience que c'est précisément dans ces manœuvres qu'il trouve le plus souvent ce qu'il lui faut. Plus modestes et peu attrayantes pour les curieux à la recherche d'un beau spectacle, elles présentent une action simple, facile à embrasser et livrent, dans tous les détails que l'on peut suivre, une foule d'enseignements pratiques qui vous échappent dans le grand et laborieux déploiement d'une division ou d'un corps d'armée. Je n'ai jamais reconnu cette vérité plus nettement qu'en assistant, cette année, aux manœuvres de la X^e brigade et de la V^e division, et je voudrais, en les relatant ici à grands traits, attirer l'attention de nos jeunes camarades sur ces journées de régiment et de brigade, qu'ils ne suivront jamais sans intérêt et sans profit. J'ajoute qu'en 1897 on avait eu l'heureuse idée d'y appeler les armes spéciales dès le premier jour, en donnant à chaque régiment une batterie et quelques guides.

A. *La manœuvre des régiments 19 et 20, du 7 septembre 1897.*

Pour cette manœuvre, le commandant de la X^e brigade, colonel-brigadier Siegfried, avait choisi la partie inférieure de la vallée de la Wynä et adopté le thème suivant :